



Initiales

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES SOURCES  
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 2<sup>e</sup> jour du mois de **mai** de l'an **2016**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

**Présences :** Mme Katy St-Cyr, mairesse  
Mme Anouk Wilsey, conseillère  
M. Dominique Morin, conseiller  
Mme Mathilde Noël, conseillère  
M. Michel McDuff, conseiller  
Mme Karine Grenier, conseillère  
Mme Nicole Gagnon, conseillère

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Katy St-Cyr, mairesse, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal et afin que le conseil s'y réfère au besoin.

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Katherine Beaudoin, directrice-générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

Résolution 2016-05-88

***Sur proposition de Michel McDuff,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point 10 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

**1 Ouverture de la séance**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 4 avril 2016

**2 Administration générale et financement**

- 2.1 Adoption des comptes à payer du 16 mars au 15 avril 2016
- 2.2 Dépôt du rapport financier consolidé 2015
- 2.3 Deuxième confirmation du projet des panneaux acoustiques
- 2.4 Tournoi de golf du Maire de la Ville d'Asbestos
- 2.5 Programmation de la TECQ – Mise à jour
- 2.6 Dépôt du certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du 26 avril 2016 (Règlement 168-16)
- 2.7 Confirmation de la date retenue pour la tenue d'un scrutin référendaire (Règlement 168-16)

**3 Législation**

- 3.1 Adoption du règlement 169-16 modifiant le règlement 117-09 décrétant d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 3.2 Avis de motion – Règlement complémentaire concernant les tarifs imposés pour les cours de natation et de mise en forme aquatique

**4 Sécurité publique**

- 4.1 Dépôt des rapports incendie
- 4.2 Mises à pied de deux pompiers du SSI de Wotton



Initiales

Maire

DG

**5 Transport – Voirie**

- 5.1 Octroi du contrat pour la fourniture, du transport et de l'épandage du calcium liquide pour 2016
- 5.2 MTQ (ministère des Transports) – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de compte 2015
- 5.3 Octroi d'un contrat pour la location d'une rétrocaveuse pour la période estivale
- 5.4 Mandat pour des services professionnels d'ingénieur pour la rédaction de plans et devis pour la réfection d'une partie de la rue Gosselin Nord (route 10)

**6 Hygiène du milieu et Environnement**

**7 Aménagement, urbanisme et développement**

- 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

**8 Loisirs et culture**

- 8.1 Embauche de deux assistants-sauveteurs (postes à temps partiel)
- 8.2 Embauche des animateurs d'OTJ pour l'été 2016

**9 Rapport des comités et événements à venir**

**10 Période de questions (30 minutes maximum)**

**11 Informations générales et correspondance diverse**

**12 Levée de la séance**

**ADOPTÉE**

**1.2 Adoption du procès-verbal du 4 avril 2016**

Résolution 2016-05-89

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

**2.1 Adoption des comptes à payer du 16 mars au 15 avril 2016**

Résolution 2016-05-90

***Sur proposition de Karine Grenier,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes datés entre le 16 mars au 15 avril 2016, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **107 220,12 \$**.

**ADOPTÉE**

**2.2 Dépôt du rapport financier consolidé 2015**

Dépôt est fait en séance publique du rapport financier consolidé 2015.

**2.3 Deuxième confirmation du projet des panneaux acoustiques**

Résolution 2016-05-91

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de la Municipalité de Wotton concernant les panneaux acoustiques dans le centre multifonctionnel adopté par la résolution 2015-10-312;



Initiales

Maire

DG

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet avait été reporté par la résolution 2015-12-384;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs nouveaux évènements et activités pourront dorénavant avoir lieu dans ce centre grâce à l'installation de panneaux acoustiques qui apporteront une grande diminution de l'écho du son;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de poursuivre le projet pour la raison mentionnée au paragraphe précédent;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité d'analyse des projets;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité accepte l'octroi d'un montant de 35 129,14 \$ pour le projet de panneaux acoustiques dans le centre multifonctionnel de la Municipalité de Wotton, le tout, dans le programme du Fonds structurant - volet local.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière achemine la présente résolution à la MRC des Sources.

**ADOPTÉE**

#### **2.4 Tournoi de golf du Maire de la Ville d'Asbestos**

Résolution 2016-05-92

***Sur proposition de Dominique Morin,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité assume les frais d'inscription de 90 \$ de Michel McDuff au tournoi de golf du maire d'Asbestos qui se tiendra le 27 mai prochain.

**ADOPTÉE**

#### **2.5 Programmation TECQ – Mise à jour**

Résolution 2016-05-93

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;



Initiales

Maire

DG

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

#### **ADOPTÉE**

#### **2.6 Dépôt du certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du 26 avril 2016 (Règlement 168-16)**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (Règlement 168-16) est déposé en séance publique.

#### **2.7 Confirmation de la date retenue pour la tenue d'un scrutin référendaire (Règlement 168-16)**

Résolution 2016-05-94

**CONSIDÉRANT** la procédure d'enregistrement du 26 avril 2016 concernant le règlement 168-16 décrétant une dépense et un emprunt de 425 000 \$ pour l'achat d'un immeuble (garage municipal);

**CONSIDÉRENT QUE** le nombre de personnes habiles à voter était de 1 014, que le nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 112 et que 132 personnes habiles à voter ont signé le registre;

**Sur proposition de Dominique Morin,  
Il est unanimement résolu**

**QUE**, conformément à l'article 558 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil fixe la date du scrutin référendaire au 17 juillet 2016.

#### **ADOPTÉE**

### **3 LÉGISLATION**

#### **3.1 Adoption du règlement 169-16 modifiant le règlement 117-09 décrétant d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

Résolution 2016-05-95

**Sur proposition de Karine Grenier,  
Il est unanimement résolu**

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet final du règlement 169-16 modifiant le règlement 117-09 décrétant d'une taxe aux fins du financement des



Initiales

Maire

DG

centres d'urgence 9-1-1 au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**QUE** le conseil de la Municipalité de Wotton adopte la version définitive dudit règlement.

**ADOPTÉ**

**3.2 Avis de motion – Règlement complémentaire concernant les tarifs imposés pour les cours de natation et de mise en forme aquatique**

Résolution 2016-05-96

Avis de motion est donné par **Mathilde Noël** pour qu'à une séance subséquente, un règlement complémentaire concernant les tarifs imposés pour les cours de natation et de mise en forme aquatique sera présenté pour adoption.

**ADOPTÉ**

**4 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**4.1 Dépôt des rapports – incendie**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports incendie reçus en avril 2016 et M. Michel McDuff en fait la lecture.

**ADOPTÉE**

**4.2 Mises à pied de deux pompiers du SSI de Wotton**

Résolution 2016-05-97

**CONSIDÉRANT QUE** deux pompiers du Service de sécurité incendie (SSI) de Wotton ne remplissent pas le temps minimal de participation demandé autant au niveau des pratiques que des interventions;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux pompiers ont reçu des avertissements au préalable de la part de leurs directeurs incendie;

**Sur proposition de Michel McDuff,  
Il est unanimement résolu**

**QUE** le conseil procède à la mise à pied de ces deux pompiers, soit M. Maxime Élement et M. Jean-Nicolas Moses Gouin.

**ADOPTÉE**

**5 TRANSPORT – VOIRIE**

**5.1 Octroi du contrat pour la fourniture, du transport et de l'épandage du calcium liquide pour 2016**

Résolution 2016-05-98

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Wotton a procédé à des demandes de soumissions par invitation pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière (calcium liquide) sur ses chemins municipaux ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la date prévue pour la réception des soumissions, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

**Somavrac inc.**



Initiales

Maire

DG

|   |                   |
|---|-------------------|
| Prix du litre                                 | 0.2900 \$ / litre |
| Prix total pour 140 000 litres (taxes en sus) | 40 600,00 \$      |

**Les Entreprises Bourget inc.**

|   |                   |
|---|-------------------|
| Prix du litre                                 | 0.2870 \$ / litre |
| Prix total pour 140 000 litres (taxes en sus) | 40 180,00 \$      |

***Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** le contrat de fourniture, de transport et d'épandage d'abat-poussière soit octroyé à l'entreprise Les Entreprises Bourget inc. plus bas soumissionnaire conforme, au taux de 0.2870 \$/litre. La quantité approximative de calcium liquide est évaluée à 140 000 litres pour un montant total de **40 180,00 \$**, taxes en sus.

**QUE** la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous documents nécessaires afin d'octroyer ce contrat.

**ADOPTÉE**

**5.2 MTQ (ministère des Transports) – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de compte 2015**

Résolution 2016-05-99

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 209 304 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**CONSIDÉRANT QU'**un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

***Sur proposition de Mathilde Noël,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la Municipalité de Wotton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

***Note au procès-verbal : À l'ordre du jour, une erreur s'est glissée concernant le terme à utiliser au point 5.3. Le terme écrit est rétrocaveuse, mais aurait dû être excavatrice.***

**5.3 Octroi d'un contrat pour la location d'une rétrocaveuse excavatrice pour la période estivale**

Résolution 2016-05-100

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit procéder, au printemps 2016, à la fermeture du banc de sable et de gravier Labonté-Grimard;



Initiales

Maire

DG

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs autres travaux dans les routes municipales sont à prévoir durant l'été 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait avantageux pour la municipalité de louer une excavatrice sur quelques mois au lieu de louer l'utilisation à un taux horaire à un entrepreneur indépendant;

**CONSIDÉRANT QUE** des soumissions ont été demandées à différentes entreprises;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité accepte de louer une excavatrice 16 tonnes à l'entreprise Location Hewitt inc. du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2016 pour un montant mensuel de 4 956 \$, pour un montant total de 19 824 \$, taxes en sus.

**QUE** dans l'éventualité où la municipalité retourne l'équipement avant le 30 septembre 2016, uniquement les jours de location utilisés soient facturés.

**ADOPTÉE**

**5.4 Mandat pour des services professionnels d'ingénieur pour la rédaction de plans et devis pour la réfection d'une partie de la rue Gosselin Nord (route 10)**

Résolution 2016-05-101

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire procéder à la réfection d'une partie de la rue Gosselin Nord (route 10);

**CONSIDÉRANT QUE** des plans et devis doivent être confectionnés afin que le processus d'appel d'offres puisse débuter;

***Sur proposition de Karine Grenier,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** le conseil octroie le mandat de rédaction de plans et devis à M. Claude Dorval, ingénieur, de la firme WSP, pour un montant total de 9 800 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

**6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis**

Une liste des permis et certificats émis est déposée représentant douze (12) permis pour une valeur totale des travaux de 99 000 \$.

**8 LOISIRS ET CULTURE**

**8.1 Embauche de deux assistants-sauveteurs (postes à temps partiel)**

Résolution 2016-05-102

***Sur proposition de Mathilde Noël,  
Il est unanimement résolu***

**QUE** la municipalité embauche à temps partiel messieurs Éric Dolbec-Côté et Félix Miller



Initiales

Maire

DG

à titre d'assistants-sauveteurs pour l'été 2016 (un samedi sur deux en alternance et autres journées au besoin).

**ADOPTÉE**

## **8.2 Embauche des animateurs d'OTJ pour l'été 2016**

Résolution 2016-05-103

**CONSIDÉRANT QUE** les entrevues pour l'embauche d'animateurs pour l'OTJ 2016 ont été faites par un comité de sélection composé de l'agente de loisirs et des conseillères municipales Anouk Wilsey et Karine Grenier;

**CONSIDÉRANT** les recommandations faites par le comité de sélection;

**Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu**

**QUE** les personnes suivantes soient embauchées comme animateurs à l'OTJ pour l'été 2016 : Lisa-Marie Gauthier, Nikolas Morel-Ferland, Yannick Picard et Cédric Quenneville.

**QUE** la durée de l'embauche soit une période de huit (8) semaines, débutant le lundi 27 juin et se terminant le vendredi 19 août 2016.

**QUE** monsieur Cédric Quenneville soit nommé animateur en chef et que son salaire horaire soit majoré à la hausse d'un (1) dollar de celui prévu pour les animateurs.

**ADOPTÉE**

## **9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

## **10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de question est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

## **11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE**

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

## **12 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution 2016-05-104

**Sur proposition de Nicole Gagnon,  
Il est unanimement résolu**

**QUE** la séance soit levée à 20 h 55

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**Katy St-Cyr,  
Mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Me Katherine Beaudoin,  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière**